



**ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES
(SUR BASE D'ÉVÉNEMENTS) L1a**

Souscrite auprès de certains souscripteurs du Lloyd's "l'Assureur", par
l'intermédiaire du courtier mandataire agréé du Lloyds ("courtier mandataire")
ASSURANCE SMB RISQUES SPÉCIALISÉS INC
400-6500 Autoroute Transcanadienne
Pointe-Claire, Québec H9R 0A5



CETTE POLICE CONTIENT UNE CLAUSE POUVANT LIMITER LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ

CONDITIONS PARTICULIÈRES

CE CONTRAT D'ASSURANCE EST COMPOSÉ DES PRÉSENTES CONDITIONS PARTICULIÈRES AINSI QUE DES FORMULAIRES, INTERCALAIRES ET AVENANTS CI-JOINTS.

NUMÉRO DE POLICE	MSBX0002	OPÉRATION:	Avenant
CABINET DE COURTAGE	Boyer & Tessier Assurances 815 boulevard Manseau Joliette, QC, J6E 3G1		
NOM DE L'ASSURÉ	Fédération Québécoise de Tir - FQT		
ADRESSE POSTALE	628 6ième rue Est La Guadeloupe, Québec, G0M 1G0		
LIEUX ASSURÉS	1. Tous les lieux occupés en permanence par les clubs de tir nommés en tant qu'assurés à l'avenant No. F-00A faisant partie de la présente police. SEULS LES CLUBS INSCRITS OU AU DOSSIER DE L'ASSUREUR SERONT COUVERTS		
PÉRIODE D'ASSURANCE	Du 30 Janvier 2026 au 30 Janvier 2027 (les deux jours à 0h01 heure normale à l'adresse postale de l'assuré)		
ACTIVITÉS DE L'ASSURÉ	1. CLUBS DE TIR: Clubs de tir membres de la FQT pour activités de tir, incluant compétitions et journées portes ouvertes tenues sur le site desdits clubs, ainsi que la prestation de cours sur Loi 9 par des officiels de tir, incluant les participants auxdits cours. Toute activité à l'extérieur des lieux mentionnés sur la police sera exclue. La vente d'armes et de munitions demeure exclue et devra faire l'objet d'une couverture individuelle. UNE SURPRIME FIXE DE 1 500 \$ SERA FACTURÉE À PARTIR DU 26IÈME CLUB AJOUTÉ AU COURS DE LA PÉRIODE D'ASSURANCE. 2. MEMBRES INDIVIDUELS: Les membres individuels ayant adhéré à la FQT, incluant les officiels de tir, sont couverts sur les lieux de tout club de tir (membre ou non-membre de la FQT), en autant que le club soit établi au Québec. CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS À LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE TOUT INDIVIDU NON-MEMBRE DE LA FQT, QUE LE CLUB SOIT LUI-MÊME ASSURÉ OU NON.		

MODIFICATION **Avenant No. 8: Eff. 30 janvier 2026 - Modification de la description des activités pour préciser que cette police ne couvre pas la responsabilité personnelle de toute personne n'étant pas membre de la FQT.**

Code d'industrie	7934
Revenus anticipés :	0 \$ 100.00 % CAD / 0.00 % É-U / 0.00 % Autres pays

L'assuré est prié de lire cette police et, en cas d'erreur, de la retourner immédiatement pour correction.

Tout événement susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance doit être immédiatement déclaré au Courtier mandataire dont le nom et l'adresse figurent ci-dessus. Toutes les demandes de renseignements et tous les différends doivent également être adressés à ce Courtier mandataire.

Aux fins de la Loi sur les sociétés d'assurance (Canada), cette police canadienne a été émise dans le contexte des activités d'assurance des souscripteurs du Lloyd's au Canada.

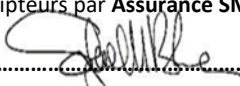
IDENTIFICATION DE L'ASSUREUR / RECOURS CONTRE L'ASSUREUR

La présente assurance a été souscrite conformément à l'autorisation accordée au Courtier mandataire selon l'accord contractuel N°B0621P33148525 par les Souscripteurs des Syndicats du Lloyd's (ci-après nommés « les Souscripteurs »), conduits par MS Amlin Underwriting Limited, Amlin Syndicat 2001. Les Souscripteurs garantissent individuellement et non solidairement chacun leur part du risque en proportion des sommes que chacun d'eux a souscrite selon l'Accord contractuel. Dans toute action visant à faire respecter les obligations des Souscripteurs, la désignation « Les Souscripteurs du Lloyd's » sera une désignation qui liera les Souscripteurs comme s'ils avaient été individuellement désignés comme défendeur. La signification de cette procédure peut être valablement présentée au fondé de pouvoir du Canada pour Les Souscripteurs du Lloyd's dont l'adresse aux fins de signification est : Royal Bank Plaza South Tower, 200 Bay Street, Suite 2930, P.O. Box 51 Toronto, Ontario M5J 2J2.

AVIS

Les avis destinés aux Souscripteurs peuvent être valablement donnés à:
ASSURANCE SMB RISQUES SPÉCIALISÉS INC
400-6500 Autoroute Transcanadienne
Pointe-Claire, Québec H9R 0A5

En foi de quoi ce document a été signé avec l'autorisation des
Souscripteurs par **Assurance SMB Risques Spécialisés inc**

Par 

VEUILLEZ ADRESSER TOUTE RÉCLAMATION À INFO@SMBRS.CA
POUR TOUTE URGENCE EN-DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE, SIGNEZ LE 514-792-6277



ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES
(SUR BASE D'ÉVÉNEMENTS) L1a

Souscrite auprès de certains souscripteurs du Lloyd's "l'Assureur", par
l'intermédiaire du courtier mandataire agréé du Lloyds ("courtier mandataire")

ASSURANCE SMB RISQUES SPÉCIALISÉS INC

400-6500 Autoroute Transcanadienne

Pointe-Claire, Québec H9R 0A5



	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES (SUR BASE D'ÉVÉNEMENTS) L1a Souscrite auprès de certains souscripteurs du Lloyd's "l'Assureur", par l'intermédiaire du courtier mandataire agréé du Lloyds ("courtier mandataire") ASSURANCE SMB RISQUES SPÉCIALISÉS INC 400-6500 Autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, Québec H9R 0A5	
--	--	---

Garanties

Formulaire	Couverture	Franchise	Limite d'assurance		Prime
L1a	Responsabilité civile générale des entreprises (sur base d'événement)				
C-L1a	Garantie A				
C-L1a	Dommages corporels et dommages matériels	2 500	3 000 000	Par événement	79 000 \$
C-L1a	Risque produits/après travaux	1 000	3 000 000	Par période	
C-L1a	Garantie B				
C-L1a	Préjudice personnel et préjudice imputable à la publicité	1 000	3 000 000	Par personne	
C-L1a	Garantie C				
C-L1a	Frais médicaux - limite 10 000 \$ /pers.	0	50 000	Par accident	
C-L1a	Garantie D				
C-L1a	Responsabilité locative	1 000	500 000	Par emplacement	
Divers	Garanties additionnelles				
F-005	Avantages sociaux des employés	1 000	1 000 000	Par période	
F-001	Automobile des non-propriétaires	0	3 000 000	Par événement	
C-002	Dommages aux véhicules loués	1 000	75 000	Par événement	
F-002a	- Responsabilité contractuelle (auto)			Inclus	
F-002b	- Exclusion location longue durée			Inclus	
XS001a	RESPONSABILITÉ EXCÉDENTAIRE "FOLLOW FORM"				
XS001	Garantie A				
XS001a	Dommages corporels et dommages matériels	0	2 000 000	Par personne	
XS001	Risque produits/après travaux	0	2 000 000	Par période	
XS001	Garantie B				
XS001	Préjudice personnel et préjudice imputable à la publicité	0	2 000 000	Par personne	

Garanties additionnelles (sous-limites) - Sans pour autant augmenter la limite indiquée à la garantie A

Formulaire	Couverture	Franchise	Limite d'assurance		Prime
F-00A	ASSURÉS NOMMÉS			Inclus	
F-016	Détenteurs de certificats			Inclus	
F-003	Pollution soudaine et accidentelle 120h	1 000	1 000 000	Par période	
F-019	Champignons et dérivés fongiques	1 000	250 000	Par période	
F-018	Frais de lutte contre incendies de forêt	1 000	500 000	Par période	
F-025a	Erreurs & Omissions - récl. présentées	2 500	1 000 000	Par période	
				Officiels tir Loi 9	
	Date de rétroactivité			2025-08-19	

	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES (SUR BASE D'ÉVÉNEMENTS) L1a Souscrite auprès de certains souscripteurs du Lloyd's "l'Assureur", par l'intermédiaire du courtier mandataire agréé du Lloyds ("courtier mandataire") ASSURANCE SMB RISQUES SPÉCIALISÉS INC 400-6500 Autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, Québec H9R 0A5	
--	--	---

Total

Détail	Prime
PRIME POUR L'OPÉRATION (excluant taxes et frais):	3 000 \$
PRIME ANNUALISÉE (excluant taxes et frais):	79 000 \$

Avenants Limitatifs

Formulaire	Description
F-004	ENGAGEMENT FORMEL - Maintien limite 2M\$ par sous-traitants
F-020	ENGAGEMENT FORMEL - Maintien des droits de recours contre fournisseurs et manufacturiers
F-006	EXCLUSION - Juridiction, vente & travaux aux États-Unis d'Amérique
F-045	EXCLUSION - Éviction des lieux par la force
F-000	EXCLUSION - Vente / location d'armes à feu, vente de munitions et activités hors des lieux
F-00a	EXCLUSION - Tireur actif
XS003	EXCLUSION - Sous-limites des polices sous-jacentes
LMA5396	EXCLUSION - Maladies transmissibles
LMA5528a	EXCLUSION - Cybernétique et données
NMA0464	EXCLUSION - Guerre et guerre civile
NMA2918-16	EXCLUSION - Risque de guerre et de terrorisme
LMA3100	Clause d'exclusion et de limitation de garantie en cas de sanctions
LSW1543E-16	Avis concernant les renseignements personnels
LSW 1565-16	Code des droits et responsabilités du consommateur
LMA 5185	Émission au Canada
LMA5028B-16	Clause de signification des actes de procédures
LSW 1542F	Protocole relatif aux plaintes de titulaires de polices
LSW 1554-16	Contrat en coassurance
LMA 5190A	Police collective canadienne
LSW 1001 (8-94)	Avis de responsabilité individuelle